

N° 3 Vendredi 22 janvier 2021

Bulletin des Communes • Organe officiel de Cornaux • Cressier • Enges
Hauterive • Le Landeron • Lignières • La Tène • Saint-Blaise

BULOM



USA : JOE BIDEN INTRONISÉ

LA PAGE TRUMP SE TOURNE

WOOOSSSH!



INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGES CENTRAUX
TUBAGES DE CHEMINÉES
FERBLANTERIE

T 032 751 21 76
2520 LA NEUVEVILLE
WWW.NMARTISA.CH



N. MARTI SA

SPECIALISTE DES ENERGIES ALTERNATIVES



GERANCE - FIDUCIAIRE
CARRE-NOIR SArl

*Une entreprise familiale
à taille humaine*

Longins 2 - 2087 Cornaux
032 757 66 00

Cave des Lauriers
Jungo & Fellmann - Cressier

Non-Filtré !



Visite - Dégustation - Vente directe

75cl.ch

Ouvert Samedi de 10 à 12h ou RDV

Eco-construteur

Entreprise générale
Rénovations et assainissements
Béton armé et maçonnerie
Ouvrages d'art en béton armé
Génie civil
Terrassements et travaux spéciaux
Revêtements bitumineux
Travaux hydrauliques
Renaturation et protection
contre les crues
Valorisation des matériaux
Déconstruction et désamiantage
Peinture et plâtrerie



www.martiarcjura.ch



pharmacieplus
du bourg
marin-épagnier



pharmacieplus
des 3 chevrons
cressier
un plus pour chacun

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LA TÈNE



DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Le service bénévole de La Tène aide les personnes au bénéfice d'une rente AVS/AI, domiciliées dans la commune La Tène, à remplir leur déclaration d'impôts. Pour bénéficier de ce service, il suffit de téléphoner au **032 753 12 85** entre 9h00 et 10h00. Une participation minimale de CHF 20.– vous sera demandée.

LA TÈNE



INFORMATION A LA POPULATION

Nous avons le plaisir de vous annoncer le changement de notre prestataire de gestion du réseau d'eau. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est VITEOS SA qui est chargé de cette prestation.

Le contact de VITEOS est le numéro principal 0800 800 012 y compris le service de piquet en dehors des heures d'ouverture, les week-ends et jours fériés.

Pour tous renseignements concernant les éléments suivants, nous vous remercions de vous adresser directement auprès de VITEOS SA :

- Fuite d'eau constatée (privé ou sur la route)
- Renseignement sur la qualité de l'eau (ou rapport mensuel d'analyse sur notre site)
- Perturbation du réseau d'eau, turbidité, manque d'eau ou de pression
- Demandes de compteurs provisoires (chantier) ou définitifs

Les relevés des compteurs en cas de déménagement restent de compétence communale. Il va sans dire que l'administration communale est à disposition pour renseigner sa population en cas de questions.

Nous vous remercions de votre compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



PROCLAMATION DE DEUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Lors de sa séance du 18 janvier 2021, le Conseil communal a proclamé élus Conseillers généraux :

- M. Willy Schärer, proposé par le Parti Libéral-Radical
- M. Johann Matthey-de-l'Endroit, proposé par le Parti Libéral-Radical

Le Conseil communal porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électeurs conformément à la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, et les informe que tout recours concernant la validité de cette élection complémentaire doit être adressé à la Chancellerie d'Etat dans les six jours qui suivent le présent avis.

Seul l'avis paru dans la Feuille Officielle fait foi.

Cornaux, le 22 janvier 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



VALIDATION

Lors de sa séance du 18 janvier 2021, le Conseil communal a validé l'élection du 17 décembre 2020 de MM. Bernard Guye-Bergeret et Rodrigue de Pourtalès au Conseil général pour la période administrative 2020-2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire

L'enquête publique est ouverte du 22.01.2021 au 22.02.2021

Publication FAO n° 3

Dossier SATAC N° 110320

Parcelle(s) et coordonnées : 457 – Lignières ; 1216667/2570061

Situation : La Combe du Sapin 4 - Lignières

Description de l'ouvrage : Mise en conformité de deux abris ouverts sur quatre côtés pour bétail

Requérant(s) : Tschanz Bernard - Lignières

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone agricole / Entrée en vigueur le 18.04.2012

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 16a LAT; Art. 97 LAg

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou, sur demande préalable, au Service de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 22 janvier 2021 fait foi.

LE LANDERON



MISE AU CONCOURS

La Commune du Landeron met au concours

une place de stage pour obtenir une maturité professionnelle Economie et services, type économie (MPES) – 52 semaines (3+1)

Les candidates et candidats doivent obligatoirement être inscrits/tes dans la filière maturité professionnelle économie et services et avoir réussi une formation initiale (CFC employé/e de commerce) à plein temps.

- Le fonctionnement et la diversité du travail d'une administration communale vous intéresse ?
- Vous êtes consciencieux(se), discret(e), motivé(e) et à l'aise avec les outils informatiques ?
- Vous appréciez le contact et êtes attaché(e) à la vie communale ?
- Vous êtes à l'aise avec les chiffres, la correspondance et la prise de procès-verbaux ?

Alors, envoyez-nous votre candidature !

Nous vous offrons une place de stage dans un environnement de travail intéressant, varié et convivial. Votre entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} août 2021.

Les dossiers complets de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des derniers bulletins de notes et autres attestations) sont à adresser jusqu'au **vendredi 19 février 2021**, par courriel (commune.lelanderon@ne.ch).

Pour de plus amples informations, merci de contacter Mme Daniela Catalano au 032 886 48 75 ou par courriel (daniela.catalano@ne.ch)

Commune du Landeron

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 22.01.21 au 22.02.21 Publication FAO n° 3

Dossier SATAC n° 110439

Parcelle(s) et coordonnées : 8351 - Le Landeron ; 1211994/2571413

Situation : Chemin des Chipres 3

Description de l'ouvrage : Construction d'une piscine enterrée non chauffée

Requérant(s) : Raimund Gnaedinger, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans : Dominique Racine, Gicot & Partenaires, La Russie 2a, 2525 Le Landeron

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone d'habitation à moyenne densité 2 / Entrée en vigueur le 12.06.2002

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



MISE AU CONCOURS

La Commune du Landeron met au concours

une place d'apprentissage pour l'obtention d'un CFC d'agent(e) d'exploitation

Les candidates et candidats doivent avoir terminé, avec succès, leur scolarité obligatoire.

- Vous aimez les activités en plein air tout en vous occupant des espaces verts communaux (places de jeux, chemins, rues, etc.) ?
- Vous vous intéressez aux contrôles et aux nettoyages des infrastructures communales ?
- Vous montrez de l'intérêt pour la maintenance de machines et de petites réparations ?
- Vous êtes consciencieux(se), discret(e), motivé(e) ?
- Vous appréciez le contact, les chiffres et êtes attaché(e) à la vie communale ?

Alors, envoyez-nous votre candidature !

Nous vous offrons un apprentissage formateur dans un environnement de travail intéressant, varié et convivial. La durée de l'apprentissage est de 3 ans et son début est fixé au lundi 16 août 2021.

Les dossiers complets de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des derniers bulletins scolaires et autres attestations) sont à adresser jusqu'au **vendredi 19 février 2021**, par courriel (stlelanderon@ne.ch).

Pour de plus amples informations, merci de contacter M. Sébastien Brechbühl au 032 886 48 72 ou par courriel (sebastien.brechbuhl@ne.ch)

Commune du Landeron

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LE LANDERON



A LOUER

Rue du Centre 2 au Landeron

Appartement de 4 pièces au 3^{ème} étage (avec ascenseur) en cours de rénovation complète, idéalement situé en plein centre du village et à deux pas du lac.

CHF 1390.- (+ 190.- charges) disponible dès le 2 mars 2021.

Cet appartement se compose ainsi :

- Hall d'entrée
- Séjour lumineux
- Cuisine neuve ouverte sur séjour
- 3 Chambres
- Salle de bains avec baignoire, wc séparé
- Stores électrique
- Cave

Une place de parc intérieure disponible au prix de CHF 120.- par mois

Cet appartement se situe à 2 minutes à pied de la gare CFF et proche de toutes les commodités. Les visites seront possibles dès le 8 février 2021 sur rendez-vous.

Contact : Julien Grosjean au 032 886 48 70 ou par courriel à l'adresse julien.grosjean@ne.ch



LE LANDERON



DÉSFFECTATION D'UN QUARTIER DU CIMETIÈRE DU LANDERON

Courant 2021, le quartier H comprenant les tombes d'inhumation portant les numéros ci-après sera désaffecté :

Jalons Nos 1601 à 1767

SECTEUR H – tombes des années 1961 à 1969

En application des dispositions légales, les familles souhaitant disposer des monuments, bordures et autres ornements ont l'obligation d'aviser, par écrit, l'administration communale, rue du Centre 6, 2525 Le Landeron, jusqu'au 9 avril 2021 dernier délai.

Passé ce délai, il sera procédé à l'élimination des monuments par nos soins. Toutefois, les proches parents qui le souhaitent, peuvent récupérer les urnes déposées dans les tombes. Sauf avis contraire, les cendres seront déposées dans la tombe du Souvenir.

Les familles concernées ne seront pas informées par écrit et voudront bien se référer au présent avis officiel.

Pour tous renseignements complémentaires, l'administration communale reste à disposition au 032 886 48 60 ou par courriel commune.lelanderon@ne.ch.

Le Landeron, le 20 janvier 2021

LE CONSEIL COMMUNAL



LE LANDERON



CARTES JOURNALIÈRES CFF – 2021

La commune du Landeron disposera, en 2021, de **deux cartes journalières CFF** en lieu et place de quatre cartes journalières. En raison de la situation sanitaire qui n'est pas prête de s'améliorer en début d'année, le Conseil communal a décidé de réduire le nombre d'abonnements.

Le tarif reste toutefois inchangé :

- prix d'une carte journalière pour les habitants du Landeron : CHF 40.00
- prix d'une carte journalière pour les personnes externes : CHF 45.00

Rappel de quelques principes : Les cartes sont disponibles chaque jour. Elles doivent être retirées au guichet contre paiement. Les cartes ne sont pas envoyées par courrier. Elles ne sont pas remboursées.

Sur le site internet de la commune (www.lelanderon.ch), vous pouvez consulter en temps réel la disponibilité des cartes CFF (lien « Cartes journalières CFF - Consultation des disponibilités » sur la page d'accueil). Les cartes journalières peuvent être commandées par mail à l'adresse : commune.lelanderon@ne.ch ou par téléphone au 032 886 48 60.

Le Landeron, le 8 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



N° 2 SEANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Convocation, jeudi 4 février 2021 à 20 heures, à l'Aula du Centre des Deux Thiellies

Mesures COVID : En fonction des dispositions prises par le Conseil fédéral, les mesures suivantes seront appliquées :

- Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, ainsi que la presse, dès le parking & l'entrée dans le bâtiment
- La mezzanine est réservée à la presse uniquement
- L'accès au public est interdit

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbaux nos 24 & 1
3. a) Plan des intentions 2021-2026 & plan financier des tâches
b) Budget 2021 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. Crédit budgétaire de CHF 396'000.- pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2021
Arrêté 1418
5. Electricité - Crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour le remplacement de 22 poteaux des lignes aériennes électriques
Arrêté 1419
6. Eau potable - Crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour le bouclage secteur « Les Combettes - Chemin des Vernets »
Arrêté 1420
7. Nomination de la commission pour la révision du règlement organique - 1 membre par parti
8. Projet d'arrêté de M. Gregory Mallet « portant diverses modifications du règlement organique concernant la durée de nomination des commissions »
9. Projet d'arrêté interpartis relatif à la modification du règlement organique concernant la commission financière et de gestion
10. Remerciements
11. Divers

Délai référendaire : mercredi 17 mars 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



BIBLIOTHÈQUE DU LANDERON

Nous sommes « OUVERT » et heureuses de vous accueillir selon les horaires usuels, soit

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30-17h00
Mardi	9h30-11h30	13h30-16h00
Mercredi		15h00-17h00
Jeudi		15h00-19h00
Vendredi	10h00-12h00	

Nous invitons les visiteurs à respecter les normes d'hygiène en vigueur qui sont affichées à l'entrée de la bibliothèque. L'entrée est limitée à **6 personnes au maximum**.

Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de nous faire part de vos envies de lecture par mail (bibliobus.lelanderon@ne.ch), téléphone (032/751 54 50) ou finalement par le site internet (www.bibliobus-ne.ch).

Au plaisir de vous revoir bientôt !

Les bibliothécaires

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LE LANDERON



INFORMATIONS A LA POPULATION COVID-19

Le Conseil communal est contraint de réduire l'ouverture des guichets de l'administration communale afin d'éviter le plus possible les déplacements et les contacts et de favoriser le télétravail du personnel communal.

Dès le 25 janvier 2021, les guichets de l'administration communale seront ouverts, jusqu'à nouvel avis, de la manière suivante :

Lundi	09h00 – 12h00
Mardi	09h00 – 12h00
Mercredi	09h00 – 12h00
Jeudi	15h00 – 19h00
Vendredi	07h30 – 13h30

Durant les mêmes tranches horaires, le personnel communal répondra volontiers à vos questions, par téléphone, au **032 886 48 60**. Par ailleurs, il est également possible d'atteindre l'administration communale, en tout temps, par courriel à l'adresse suivante : **commune.lelanderon@ne.ch**.

Une seule personne sera admise au sein de l'espace Accueil-citoyen. Par conséquent, nous vous remercions de privilégier une prise de contact par téléphone ou par courriel. D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAX

CHÈRES HABITANTES, CHERS HABITANTS,
CHÈRES ENTREPRENEURES, CHERS ENTREPRENEURS,

Chaque année, Swisscom investit dans les infrastructures de télécommunication et déploie la fibre optique dans toutes les communes de Suisse.

Les travaux de l'extension réseau vont également débuter dans la commune de Cornaux très prochainement. Comment se dérouleront les travaux ?

Des travaux de génie civil seront réalisés en divers endroits de la commune du mois de Janvier jusqu'à la fin du mois de Mars 2021.

Des excavations de canalisations, pose de nouveaux couvercles, raccordements fibre optique s'opéreront sur les routes et trottoirs.

Les travaux s'effectueront de secteur en secteur mais devront dans l'ensemble se répartir sur l'entier de la commune de Cornaux.

Swisscom et ses partenaires de construction, Cablex SA et Marti Travaux Spéciaux Neuchâtel SA mettront tout en œuvre afin de limiter les restrictions et le bruit des travaux pour la population.

Nous vous prions dès à présent de nous excuser pour les éventuels désagréments occasionnés.

Nous répondons volontiers à vos questions concernant les travaux d'extension du réseau au N° gratuit 0800 477 587 du lundi au vendredi de 07h30 à 17h00.

Meilleures salutations

Cablex SA, partenaire de Swisscom
Jérôme Rota

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 22.01.21 au 22.02.21

Publication FAO n° 3

Dossier SATAC n° 110397

Parcelle(s) et coordonnées : 504 - Saint-Blaise ; 1207170/2565887

Situation : Rue de la Châtellenie 10

Description de l'ouvrage : Rénovation de l'intérieur d'une maison villageoise

Requérant(s) : Columbano Alberto , 2000 Neuchâtel ; Sanna Monica , 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans : Jan Gebert, Gebert Architekten AG, Quai du Bas 31a, 2502 Bienne

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'ancienne localité / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Périmètre du plan de site, bâtiment de catégorie II

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CRESSIER



LÉGISLATURE 2020-2024 - TABLEAU DES COMMISSIONS

Commission financière

Responsable dicastère : Michel Froidevaux

NOM	PRÉNOM
Cravero	Luciano
Geissbühler	Pierre
Gyger	Brigitte
Cinotti	Laila
Chittani	Angelo

Commission d'environnement, du trafic, de l'urbanisme et des domaines (ETUD)

Responsable dicastère : Isabelle Garcia

NOM	PRÉNOM
Demarta	Laurent
Persoz	Sylvain
Charpié Dewarrat	Michèle
Chittani	Angelo
Ruedin	Nicolas

Châtellenie de Thielle

Responsable dicastère : Jean Bernard Simonet

NOM	PRÉNOM
Evangelista	Charles-Antoine
Martin	Julien-Henri

Conseil d'événements scolaires communal (CESC)

Responsable dicastère : Laure Persoz

NOM	PRÉNOM
Guerne	Damien
Gyger	Brigitte
Veillard	Jérémie

Centre d'animation et de promotion de la santé - CAP

Responsable dicastère : Isabelle Garcia

NOM	PRÉNOM
Maire	Françoise
Charpié	Valérie

Commission de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Responsable dicastère : Isabelle Garcia

NOM	PRÉNOM
Cravero	Luciano
Geissbühler	Pierre
Ruedin	Nicolas
Charpié Dewarrat	Michèle
Bertola	Luca

Commission du feu, de la Protection Civile et de la salubrité publique

Responsable dicastère : Joël Boulogne

NOM	PRÉNOM
Vuilleumier	Jean-Claude
Martin	Julien-Henri
Descombes	Jean-Luc
Culicigno	Domenico
Rüfenacht	Pierre-André

Commission des services industriels et des Travaux Publics (SITP)

Responsable dicastère : Jean Bernard Simonet

NOM	PRÉNOM
Grandjean	André
Demarta	Laurent
Descombes	Jean-Luc
Fuchs	Raymond
Veillard	Jérémie

Commission des naturalisations et des agrégations

Responsable dicastère : Michel Froidevaux

NOM	PRÉNOM
Charif	Majid
Pepe	Cosimo
Pollicino	Gabrielle
Humbert-Droz	Gabrielle
Lombard	Guy

Conseil intercommunal du syndicat de la CEN (communauté des eaux neuchâteloises)

Responsable dicastère : Jean Bernard Simonet

NOM	PRÉNOM
Cravero	Melissa
Martin	Julien-Henri

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérant: TSCHILAR BAUT AG

Article cadastral n°: 5590

Situation: Les Epinettes; Route de la Raffinerie

Auteur des plans: Martin Tschilar, e-serVIS Planungs GmbH, 3236 Gampelen

Nature des travaux: Construction d'un hall et de deux couverts

Sanction: définitive

Autorisation spéciale: Abattage d'arbres

Dossier SATAC n°: 110216 Publication FAO n°: 3

Date du délai d'opposition: 22 février 2021

Les plans de construction peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 22 janvier 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



HORAIRES D'OUVERTURE

Suite aux mesures édictées par le Conseil Fédéral le mercredi 13 janvier 2021, nous informons notre population que dès le lundi 18 janvier 2021, le guichet de l'Administration communale ainsi que la centrale téléphonique seront ouverts de la manière suivante:

Guichet:

Lundi: 14h00 – 18h00

Vendredi: 14h00 – 16h00

Centrale téléphonique:

Lundi: 14h00 – 18h00

Mardi à Jeudi: 08h00 – 11h45

Vendredi: 14h00 – 16h00

Dans tous les cas, nous remercions la population cressiacoise de nous appeler au 032 758 85 58 avant de se déplacer au bureau communal ceci, dans le but de limiter au maximum les contacts.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 14 JANVIER 2021

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Arrêté relatif à la modification du règlement des constructions

Arrêté relatif à la modification du règlement général de Commune

Échéance du délai référendaire: Mercredi 3 mars 2021

Cressier, le 14 janvier 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,

la présidente,
M. Cravero

le secrétaire,
L. Demarta

CRESSIER



BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance de constitution du jeudi 14 janvier 2021, le Conseil général a procédé à la nomination de son bureau qui se compose comme suit:

Présidente: M^{me} Melissa Cravero (Ensemble à gauche pour Cressier PS-Les Verts)

Vice-président: M. Jérémie Veillard (PLR)

Secrétaire: M. Laurent Demarta (Ensemble à gauche pour Cressier PS-Les Verts)

Vice-secrétaire: M. Angelo Chittani (PLR)

Questeurs: M^{me} Gabrielle Pollicino (PLR)

M. Cosimo Pepe (Ensemble à gauche pour Cressier PS-Les Verts)

Vice-questeur: M. Damien Guerne (Ensemble à gauche pour Cressier PS-Les Verts)

ENGES



AVIS D'ENQUÊTE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que notre guichet sera, dorénavant fermé, le lundi et ce jusqu'à nouvel avis. Par conséquent, vous trouverez ci-dessous l'horaire d'ouverture de notre guichet à partir du 25 janvier 2021:

Mardi: 14h00 - 17h45

Jeudi: 8h00 – 11h00

Ou sur rendez-vous

De plus, nous vous rappelons que nous répondons, en principe à vos appels même lorsque notre guichet est fermé. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante, commune.enges@ne.ch et consulter notre site internet.

Tout en vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commune d'Enges

ENTRE-DEUX-LACS



FERMETURE DE L'AGENCE AVS/AI ET DU GUICHET ACCORD

Nous informons la population de l'Entre-deux-Lacs que les guichets AVS/AI et ACCORD seront fermés tous les après-midis dès le 11 janvier 2021 pour une durée de 6 semaines (jusqu'à fin février).

Nous vous rappelons que les guichets sont installés (dans un grand container bleu) en face du bâtiment administratif communal (qui subira d'importantes transformations durant au moins 1 année).

Nous privilégions tout contact par téléphone ou courriel. La boîte aux lettres est mise à votre disposition pour y déposer vos documents.

Nous vous invitons à visiter notre site www.saint-blaise.ch pour toute autre information.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous présentons nos plus respectueux messages.

LE CONSEIL COMMUNAL

* EN PRÉSENTANT CE BON,
UNE PARTIE DE DÉS SERA PROPOSÉE!

L'Épicerie

Chloïa

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
RUE DES LAVANNES 1 - 2072 SAINT-BLAISE

SAINT-BLAISE

† Charles Schouwey



Le 14 janvier passé, une figure bien connue et appréciée du village nous a quittés après quelques mois de maladie. Il se trouvait dans sa 84^{ème} année.

Engagé au service communal de la voirie au milieu de la décennie

des années 1970, ce Fri-bourgeois s'établît avec sa famille dans l'immeuble de la Grand'Rue 28. Il fut bientôt appelé à exercer plusieurs tâches utiles dans l'administration communale, notamment celle de marguillier du temple.

Homme avenant, esprit vif aux traits d'humour, sa disponibilité pour rendre service était appréciée dans sa fonction officielle autant que dans la Paroisse catholique et au chœur mixte Caecilia.

En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité.

Le BulCom exprime toute sa sympathie à son épouse, à ses deux enfants et à ses proches.

CZ.

CRESSIER

Séance constitutive du Conseil général

Au perchoir, une présidente âgée de 23 ans !



Présidé par Raymond Fuchs, PLR, doyen de séance, le Conseil général, élu le 25 octobre 2020, s'est constitué, à la Maison Vallier, jeudi soir 14 janvier écoulé. Il a élu, par acclamations, à la présidence du Conseil général Melissa Cravero, PS, 23 ans, étudiante en biologie à l'Université de Neuchâtel (master), conseillère générale depuis 5 ans, engagée pour l'environnement et l'égalité des genres (photo).

Le bureau du Conseil général a été complété par Jérémy Veillard, PLR, vice-président, Laurent Demarta, secrétaire, PS + Verts, Angelo Chittani, PLR, vice-secrétaire, ainsi que deux questeurs et un vice-questeur. La présidente élue pour l'année 2021-2022, après avoir remercié les membres du législatif, a déclaré qu'elle «fera de son mieux dans l'exercice de son mandat». Elle a souligné la bonne entente qui règne entre les partis politiques de Cressier et entre les membres du Conseil communal pour le bien-être des habitants de la localité.

Démission de Daniel Veuve

La présidente a donné connaissance de la lettre de démission de Daniel Veuve, conseiller général, PS. Il a été nommé récemment chancelier de la Ville de Neuchâtel. Président de commune, Jean-Bernard Simonet a salué le civisme de Daniel Veuve et son engagement dans les sociétés du village; ses propos ont été applaudis.

Nominations des commissions et délégations

Tacitement et par acclamations,

le Conseil général a procédé à ces nominations (Voir avis officiels de la Commune).

Modifications de règlements

A l'unanimité, le Conseil général a modifié le règlement général de commune pour le mettre en adéquation avec les missions de la commission de police du feu. Elle ne sera plus chargée, en vertu de la législation cantonale, d'assurer les visites de conformité pour les maisons individuelles, les maisons mitoyennes et les immeubles jusqu'à trois appartements. Les contrôles de ces bâtiments se dérouleront lors de modifications majeures nécessitant un permis de construire ou lors d'un changement d'affectation qui exige aussi un permis de construire.

Dans la foulée, avec la même unanimité, le Conseil général a réduit de 7 à 5 membres la commission consultative d'urbanisme.

Communications du Conseil communal

Le conseiller communal Michel Froidevaux a exprimé l'intention qu'a l'exécutif d'effectuer un toilettage du règlement général de commune datant de 2004. Une commission formée de membres du Conseil général, d'un conseiller communal et de l'administrateur sera constituée, à cet égard, lors de la prochaine séance du législatif.

Enfin, Jean-Bernard Simonet, président de commune, a communiqué les dates de prochaines séances du Conseil général: 18 mars, 10 juin, 30 septembre et 11 décembre 2021.

CZ.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ EST UNE RICHESSE

messeiller
Lakeside Printhouse

PAS UN LUXE

ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE

■ Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ) : pour tout renseignement, contactez l'animateur de jeunesse, Gael Letare.

■ ENTRE-DEUX-LACS

Pour toutes les infos concernant la paroisse : www.entre2lacs.ch

■ Cultes Entre-deux-Lacs • Dimanche 22 novembre 2020

Chaque dimanche un culte est diffusé via notre site internet, ceci pour les personnes qui préfèrent le suivre depuis la maison. Il y a encore la possibilité de vivre un culte « à la maison », dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, ceci en vous inscrivant via le site de la paroisse.

Dimanche 24 janvier : 10 h 00 Culte au temple du Landeron.
10 h 00 Culte au temple de Saint-Blaise.

Semaine de l'unité : Comme déjà annoncé, nous avons renoncé à réunir les communautés, catholiques et réformées cette année mais nous ouvrons une page Facebook : tous frères et sœurs – entre-2Lacs

■ L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile : découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner, prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS :

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 032 754 33 62 ou 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hamman, tél. 079 101 35 73, frederic.hamman@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Julie Paik, tél. 076 568 54 11, julie.paik@eren.ch

Animateur de jeunesse et permanent laïc

Gaël Letare, tél. 079 871 50 30, gael.letare@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignières :
Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron :
Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch
Centre paroissial réformé de Cressier :
Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise :

Gérante : Sophie Rossel
Contact : foyerstblaise@gmail.com
Agenda et diverses informations :
www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial :

Grand-Rue 15, 2072 Saint-Blaise, tél. 032 753 03 10 (mercredi – jeudi – vendredi)
entre2lacs@eren.ch

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

■ Paroisse de Saint-Blaise

SAMEDI 23 JANVIER

18h30 Messe à Saint-Blaise

DIMANCHE 24 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

10h30 Messe à Saint-Blaise

MARDI 26 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

VENREDI 29 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

SAMEDI 30 JANVIER

18h30 Messe à Saint-Blaise

DIMANCHE 31 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

10h30 Messe à Saint-Blaise

Semaine de prière pour l'unité de chrétiens du 17 au 25 janvier

Paroisse de Saint-Blaise

Secrétariat

Mardi et jeudi matin 8h00-11h00

Rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant : abbé Leonardo Kamalebo

Eu égard à la problématique autour du Coronavirus, les activités/horaires de la paroisse peuvent changer à tout moment. Veuillez s'il vous plaît vous référer à la feuille dominicale ou rendez-vous sur le site <https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, dernières nouvelles, Feuille paroissiale de St-Blaise. Merci pour votre compréhension.

■ Paroisse de Cressier-Cornaux

SAMEDI 23 JANVIER

17h00 Messe

SAMEDI 30 JANVIER

17h00 Messe

Contact : abbé Gérard Muanda, rue de l'Eglise 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi - 032 757 11 86 ccll@bluewin.ch et www.cath-ne.ch

■ Paroisse du Landeron-Lignières

VENREDI 22 JANVIER

17h45 Chapelle : adoration - méditation

18h15 Chapelle : messe

DIMANCHE 24 JANVIER

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

MARDI 26 JANVIER

08h30 Chapelle : messe

09h00 Chapelle : adoration - méditation

VENREDI 29 JANVIER

17h45 Chapelle : adoration - méditation

18h15 Chapelle : messe

DIMANCHE 31 JANVIER

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact : abbé Gérard Muanda, rue de l'Eglise 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi - 032 757 11 86 ccll@bluewin.ch et www.cath-ne.ch

LA TÈNE

PLR

Les gagnants de notre jeu concours électoral sont connus !

Pour rappel, cinq bons repas d'une valeur de CHF 300.- étaient en jeu et la question du concours la suivante : «quelle est la principale force politique de La Tène ?» La réponse : Le PLR ! Beaucoup de bonnes réponses nous ont été communiquées et une main innocente a procédé au tirage au sort pour désigner les gagnants. Il s'agit de :

- Mme Dominique Muriset
- M. Olivier Baroni
- M. Pierre-André Calame

- M. Maurice Pouchelet
- M. Serge Schembari

Nous formons l'espoir qu'ils puissent utiliser les bons tout bientôt dans nos restaurants communaux et nous leur disons un grand bravo !

Nous profitons de cet article pour remercier du fond du cœur les électeurs et électrices qui nous ont fait confiance en votant pour nous lors des élections communales 2020.

Les Libéraux-Radicaux
La Tène

Libération du Péricarde Soin holistique



Remise de
CHF 20.-
sur la 1^{ère} séance
avec cette
annonce

- ♥ Libérer les rétractions et les tensions du corps
- ♥ Booster l'immunité
- ♥ Libérer les blessures émotionnelles du passé
- ♥ Relancer le flux énergétique du corps, afin de retrouver légèreté et joie de vivre
- ♥ Se reconnecter à soi et s'ancrer davantage dans le présent

Thérapie manuelle holistique basée sur l'Ostéopathie Bioénergétique Cellulaire (OBC) créée par l'ostéopathe Montserrat Gascon

*Cette thérapie peut s'intégrer dans un traitement de massage classique agréé ASCA

Infos et rendez-vous auprès de Vilma Doris
TerrAVie à la Neuveville et à Neuchâtel
079 617 29 11
www.terravie.ch

Garage-Carosserie Simsek SA

Votre spécialiste MITSUBISHI
et MULTIMARQUES

Réparations toutes marques

Voitures de remplacement

Pneus service

Champ-de-la-Croix 2 • 2075 Thielle

Tél. 032 753 68 68

www.simsek-automobile.ch



NEUCHÂTEL

Mariage dans des lieux d'exception



Désormais il est possible de se marier au civil Le samedi dans quatre lieux d'exception de l'arrondissement d'état civil de Neuchâtel. A partir de cette année, les châteaux de Valangin, Cormondrèche, Cressier et L'Hôtel DuPeyrou ouvriront leurs portes chaque mois pour accueillir des célébrations de mariages civils et, suivant le lieu, également la suite des festivités.

« Cette nouvelle offre est très réjouissante, car elle permet de répondre encore davantage aux désirs des futur-e-s marié-e-s ! Nous sommes très satisfaits d'avoir pu reprendre cette pratique exercée préalablement dans les villages et l'étendre sur les différents lieux d'exception pour les habitant-e-s de notre arrondissement », a souligné la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville.

Modalités pratiques

Cette année les dates possibles de mariage civil dans les 4 lieux d'exception sont les samedis suivants: 20 février, 20 mars, 24 avril, 29 mai, 19 juin, 10 juillet, 28 août, 4 septembre, 23 octobre, 20 novembre, pour autant que les consignes sanitaires liées à la pandémie permettent de tenir une cérémonie.

Les personnes intéressées doivent prendre contact préalablement avec les 4 établissements pour réserver une date (coordonnées sur leurs sites internet respectifs), puis ensuite contacter l'office d'état civil de Neuchâtel.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter: Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville, 032 717 72 01 Bertrand Cottier, chef du service de la population et des quartiers, 032 717 72 21

Ville de Neuchâtel; ML

LA NEUEVILLE

Ludothèque La Neuveville Réouverture

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer la réouverture de la ludothèque le 23 janvier.

Les horaires réduits restent en vigueur soit: les mardis de 16h00 – 18h00 et les samedis de 9h30 – 11h30.

Toutes les mesures sanitaires sont mises en place afin de permettre l'accueil de chacun dans les meilleures conditions.

Bonus Covid-19: chaque client inscrit peut emprunter deux jeux.

Nous vous invitons à venir conclure un abonnement qui vous permettra de découvrir notre grand catalogue de jeux et jouets destinés à tous les âges!

C'est avec un réel plaisir que les ludothécaires vous accueilleront après cette pause hivernale.

L'équipe de la ludothèque

CRESSIER

Conseil communal législature 2021 – 2024

Opérationnel au Château de Cressier !



Elu par les électeurs et électrices, le 25 octobre 2020, le nouveau Conseil communal est entré en fonction à partir du 1^{er} janvier passé. Il siège dans son bureau du château au cœur du village (photo).

Son organisation est la suivante pour l'année en cours (au premier plan, puis dans le sens des aiguilles de la montre):

Jean-Bernard Simonet, PS, président, travaux publics, infrastructures, énergie (CAD), services industriels,

Michel Froidevaux, PLR, vice-président, administration, état civil,

naturalisations, finances et impôts, région, RNL, transports.

Joël Boulogne, PLR, feu, protection civile, ambulances, salubrité publique, police, trafic, patrimoine bâti, santé, prévoyance sociale,

Raphaël Constantin, administrateur communal,

Laure Persoz, PLR, enseignement, environnement, domaines,

Isabelle Garcia, PLR, secrétaire, culture, sports, loisirs, tourisme, églises, économie publique, environnement.



Broderie Personnalisation de textiles

Liliana Braz
078 973 23 16
Info@bralina.ch

Rue des Granges 37 • 2525 Le Landeron

Meneo Energie SA

Marin - La Chaux-de-Fonds

T 0848 20 30 40



Une alliance parfaite

CHAUFFAGE
VENTILATION
CLIMATISATION
FROID
SANITAIRE
SERVICE

LA NEUVEVILLE

Jean-Pierre Egger, l'hommage d'une carrière.



Jean-Pierre Egger, lauréat de «L'Award du meilleur entraîneur des 70 dernières années»

Neuchâtelois d'origine et habitant de la Neuveville depuis 40 ans, l'ancien athlète professionnel et entraîneur s'est vu remettre le titre du meilleur entraîneur Suisse des 70 dernières années en décembre dernier. Rencontre avec l'élite sportive suisse.

Né en 1943, Jean-Pierre Egger a été sacré 9 fois champion Suisse du lancer du poids et comptabilise 2 participations aux Jeux-Olympiques (1976 et 1980). Ce sportif de haut rang a surtout été coach, entraîneur et préparateur physique d'équipes ainsi que de grandes personnalités du monde du sport. En effet, il a accompagné beaucoup de carrières à succès comme Simon Amann, Wer-

ner Günthör, Matthias Sempach ou encore Valérie Adams; avec à la clé plusieurs médailles olympique et titres de champion du monde. Dans le sport collectif on peut aussi souligner son engagement au sein d'Alinghi, FC Grasshopper, le Centre de formation du FC Sion, l'Olympique de Marseille ou encore l'Équipe de France de basket. Véritable alchimiste du sport, les casquettes de Jean-Pierre Egger sont multiples. Il a travaillé au sein de fédérations sportives, dans la formation d'entraîneurs mais aussi en tant que conférencier. Grande personne par sa taille (1m92) et par son humilité, ces quelques lignes retracent la philosophie de l'homme à la mous-

tache bien connue. Ses domaines de compétences et connaissances sont très larges, mais alors, quelle est la méthode Jean-Pierre Egger?

Selon l'entraîneur, il a surtout une approche holistique des sportifs. L'approche holistique consiste à tenir compte de la personne dans sa globalité plutôt que de manière morcelée. «Il faut prendre en compte plusieurs facteurs; la technique, le physique, le mental et l'émotionnel. Ce n'est que dans son ensemble que le sportif prend confiance en lui, ce qui lui permet de connaître ses limites et de les dépasser.» m'explique le neuvevillois. Visionnaire, il a rapidement compris le rôle de l'émotionnel dans le développement humain et surtout sportif. Le contact humain, riche et naturel chez lui, est un fondement de sa méthode – la Sienne. «Aujourd'hui on essaie de tout expliquer dans le sport, c'est devenu assez technocratique, mais bien souvent c'est l'humain qui fait la différence.»

Dans son livre «The way to excellence, vivre ses rêves!» il aborde cette stratégie vers le succès dont il me dit que: «les 2/3 de ce livre est destiné à tout le monde, car on retrouve les mêmes problématiques pour chaque objectif de vie de manière générale.» Son livre est aussi un hommage à la réalisation de soi, et en particulier des rêves. Grand rêveur étant jeune, il a su se fixer des objectifs pour atteindre ses buts et c'est ce qu'il transmet aux personnes qui font appel à lui. «J'aime bien la citation d'Alfred De Vigny qui dit: Une belle vie, c'est un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr.» Réaliser des rêves, c'est ce à quoi le coach aspire lors de chaque mandat. «Les rêves nous suivent toute la vie, il faut regarder l'horizon et se fixer des objectifs concrets pour arriver pas à pas à cet horizon; le rêve est bien souvent au bout.» A travers les paroles de Jean-Pierre Egger, on prend conscience de la place de l'humain dans chaque ambition de vie. Sa philosophie nous permet aussi d'avoir une autre approche du rôle de coach: «Pour

moi, chaque lettre du mot coach a sa signification. Communication, Orientation, Amour, Compétence et Humilité» C'est ainsi que le coach et entraîneur a permis d'aider des grands sportifs à atteindre le sommet des podiums. Grâce à une réelle implication personnelle dans chaque parcours, il va chercher dans les athlètes les déclics émotionnels qui vont les préparer au mieux à «déplacer» leurs limites, comme il le dit.

Il pousse à se connaître à travers nos qualités et nos limites. D'ailleurs plusieurs entreprises demandent ses services pour travailler la cohésion d'équipe (team building). Cette méthode que l'on peut presque qualifier d'universelle a fait ses preuves, et les retours positifs des personnes qui ont collaboré avec Jean-Pierre Egger en tant que formateur sont légions. Encore aujourd'hui, il peut compter sur la reconnaissance des personnes qui ont pu le côtoyer dans le monde du sport. L'Award du meilleur entraîneur Suisse des 70 dernières est une récompense qui se base sur le vote de sportifs et entraîneurs professionnels au niveau Suisse. «Quelle reconnaissance de recevoir ce prix, c'est même une double reconnaissance. Avoir été choisi par mes pairs ainsi que des sportifs avec la plupart desquels j'ai travaillé est vraiment un signe de gratitude fort pour moi. Personnellement je ne pense pas être le meilleur, ce n'est pas possible, mais j'ai été choisi pour être le représentant des meilleurs et cela me touche particulièrement.» me confie-t-il.

Aujourd'hui, il distille toujours ses précieux conseils aux athlètes qui font appel à lui et reste un homme très respecté dans le milieu du sport en Suisse et à l'international. Mais alors avec ce parcours, que peut-on encore bien encore lui souhaiter dans la vie? L'ancien sportif répond sans trop d'hésitation «la santé!»

Egger, J.-P (2019) The way to excellence Vivre ses rêves! Éditions: Werdverlag. 252 pages.

Calon

IMPRESSUM

Adresse: Bulcom • Route des Falaises 94 • 2000 Neuchâtel
Tél. 032 756 97 93 • E-mail: info@bulcom.ch
Publicité: Frédéric Huber • Tél. 079 408 56 05 • huber@bulcom.ch
Mise en page: Sandra Rocha • Tél. 032 756 97 93 • info@bulcom.ch
Tarif des annonces par colonne: Fr. 1.85 le mm, TVA 7.7 % non comprise
Abonnement: 92 francs • Tirage: 10'000 exemplaires • Délai: mardi 17 h



Pompes funèbres Grau

Depuis 1959 24h/24 032 751 28 50

une famille au service des familles Le Landeron

ÉDITION SPÉCIALE Plus pour votre argent

KIA POWER 2020 SPORTAGE

Le 4x4 dynamique



Paré pour l'hiver!

KIA
The Power to Surprise

Storrer Automobiles Sàrl
GARAGE ET CARROSSERIE
Grand-Pont 2 • 2087 Cornaux
Tél. 032 757 15 56 • www.storrerautomobiles.ch

Pomme d'happy



ÉCOLE PRIVÉE



Avenue de la gare 2,
2072 Saint-Blaise
pommedhappy.ch
ecole@pommedhappy.ch
032/ 753.06.87

Cabinet ELSA
REBOUTEUSE & THÉRAPEUTE
Reconnu par les assurances complémentaires

Remise en place de l'Atlas, reboutement,
massages articulaires, sportifs,
relaxant, anti-cellulite et Reiki



Elsa Gonçalves
078 868 15 02

Adresse:
Cabinet de Neuchâtel,
Rue des Draïzes 6, 2000 Neuchâtel
(également présente au Val-de-Travers)

**«NOS QUALITÉS ET
NOS PASSIONS À
VOTRE SERVICE, C'EST
NOTRE MÉTIER!»**

Expertises · Vente et conseils
Promotions · Successions

thorens
LES MÉTIERS DE L'IMMOBILIER

12, Route de Soleure, 2072 St-Blaise
T: 032 756 00 56, www.thorens.ch



negoproject

planification & direction de travaux

- bâtiments administratifs et commerciaux
- habitat et logement
- constructions industrielles
- rénovations et valorisation de l'existant
- génie civil et paysagisme
- rapports, constats et expertises

chemin des sauges 15 • 2525 le landeron
076 375 12 80 • a.solgun@negoproject.ch
www.negoproject.ch



Tôlerie
Peinture
Jantes
Vitres teintées
Grêle

Carrosserie de Cornaux
Chemin des Nageux 7
2087 Cornaux
Tél. 032 757 17 37
c.cornaux@hotmail.com

MADNESS TATTOO

078 694 05 75
Grand Rue 19 • 2072 Saint-Blaise

 [madnesstattoo_](https://www.instagram.com/madnesstattoo_)

horaire : du lundi au vendredi 9h - 17h • samedi 9h - 18h

CORNAUX

Encore une « victime » du Coronavirus

En ce début d'année, la séance du comité d'organisation de la Fête du Printemps – ci-devant la vente de la paroisse protestante de Cornaux, Cressier, Thielle-Wavre et Enges – a débouché sur un renvoi de celle-ci au samedi 2 avril 2022 (éventuellement au 26 mars 2022, selon les disponibilités des lieux et des acteurs) au lieu du 27 mars 2021.

Le groupe avait déjà tenu 4 séances et ébauché un programme des festivités, avait pris des contacts et procédé à des réservations. Evidemment, dès le départ, l'épée de Damoclès de l'annulation se trouvait suspendue au-dessus de la Fête, non pas à un crin de cheval mais aux mesures sanitaires de la lutte contre le Coronavirus. Toutefois, au début des réunions l'optimisme était de rigueur car la date de la Fête, le 27 mars 2021, paraissait lointaine et

l'espoir assez marquant que le fléau serait jugulé d'ici là.

Alors patatras, la 2^e vague de la Covid-19 est arrivée et avec elle de nouvelles mesures sanitaires. Il ne restait donc que de prendre acte et de renvoyer la Fête du Printemps à des temps meilleurs.

Le nom a changé, mais cette Fête du Printemps ne dévie guère des buts antérieurs : réunir de larges couches de la population dans un cadre festif pour créer et affermir des liens d'amitié, de solidarité et d'amour. Mais aussi collecter un peu d'argent pour permettre néanmoins à la paroisse, et là aussi sans distinction de religion, d'œuvrer en solidarité chrétienne effective auprès de laissés-pour-compte, ce qui est aussi finalement un devoir citoyen.

W.M

ENTRE-DEUX-LACS

La tête dans le guidon !

Souvent, trop souvent, nos yeux sont fixés sur nos affaires quotidiennes, tant de tâches à accomplir chaque jour « la tête dans le guidon ». J'aime cette expression car elle illustre parfaitement la posture d'une vie à cent à l'heure happée par le quotidien. Courbé, qui ne peut guère penser à autre chose, bien décidé, mais avec un manque de prise de distance évident...et surtout, dans ce sprint incessant, on en oublie d'apprécier le paysage.

L'arrêt est donc nécessaire...parfois forcé ! Un temps pour lever la tête vers les hauteurs. Que puis-je y trouver ?

Peut-être le sujet de ma quête, justement.

Ou mieux encore, la paix et le bonheur de voir défiler les nuages portés par le vent. Car, je dois bien me faire à l'évidence que je manque d'air et qu'à force de puiser dans mes ressources, qui ne sont pas inépuisables, il n'y a pas que la nature qui souffre...mais ma propre existence. Alors, l'ouverture à quelque chose d'autre semble nécessaire.

La spiritualité nous ouvre ses portes avec son lot de méditation, de silence et de postures. Nous y recherchons des bienfaits et d'autres remèdes

d'alchimistes, autant de pansements à déposer délicatement sur notre âme. Comme un besoin de douceur et de tendresse...de paix qui nous apprend alors à freiner sur la pente vertigineuse de nos vies.

Et si Dieu, ce vieux monsieur à la longue barbe, avait aussi son mot à dire ? Loin des clichés et des images tronquées de sa personne (il a dû passer par le barbier depuis le temps). Il est toujours là, si la Parole dit vrai, à nous attendre au bord du chemin... nous rappelant que parfois nos pannes ont du bon. Celui de nous rappeler à l'essentiel.

Alors OUI, le bonheur se trouve dans la manière de voyager, bien plus que dans le but.... « Il est là le bonheur, il est là ! » ...et je crois que Dieu désire nous le montrer du doigt.

La tête tournée vers les hauteurs en prières, l'espérance retrouvée (car on en a tant besoin), le goût du vrai, du possible, du juste...le goût merveilleux des belles choses et alors, seulement, sur le bon braquet, le plaisir de conduire et d'avancer, serein sur le chemin me fera cheminer joyeusement malgré les fracas : la tête dans le ciel !

Gael Letare, animateur de jeunesse, permanent laïc

HAUTERIVE

Fenêtres décorées à Hauterive



L'Association des parents d'élèves d'Hauterive (APEH) a organisé, comme de coutume, et malgré la situation sanitaire, la décoration des fenêtres du village. Etant donné la situation, aucun apéro n'a pu être organisé, mais nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à mettre un peu de gaité dans notre période de l'Avent.

Vous pouvez voir un florilège des décorations sur la photo et notre site web www.apeh.ch.

Le tirage au sort a désigné la famille Perret-Bacci comme gagnante du bon de CHF 100.- offert par l'émulation. La publication dans le Bulcom annonçant les fenêtres et la date du 14 décembre non attribuée avait été lue par M^{me} Perret-Bacci qui nous a fait signe et pris part au calendrier. Nous en profitons donc pour remercier le Bulcom de faire passer nos communications.

La pandémie a mis à mal le lien social que l'APEH, parmi les autres sociétés actives dans le village, tente

de maintenir. Nous ne sommes pas en mesure d'annoncer de manifestations en l'état des lieux, et aimerions rappeler à toute la population que sans le soutien des membres du comité, cette absence d'activité et de rencontres risquerait de devenir le nouveau normal.

Si vous avez des enfants scolarisés à Hauterive et êtes prêts à donner un peu de votre temps, nous vous attendons ! Pour le bonhomme Hiver, la fête d'Halloween, les sorties pour les enfants, calendrier de l'avent, pour nos enfants, pour notre commune, contactez nous à APEH2068@gmail.com.

PROTHÈSES DENTAIRES
à La Neuveville

Réparation rapide
Nettoyage - Place de parc

Devis gratuit
et déplacement à domicile possible

Rue de la Tour 12
032 751 37 06

LA TÈNE

Ouvertures de la Ludotène

Assimilés aux bibliothèques, **nos locaux sont ouverts** sous conditions sanitaires (masques, désinfectant, jeux rapportés mis en quarantaine, nombre de personnes dans la Ludothèque limité) **chaque lundi et jeudi de 15h30 à 18 heures.**

En cas de questions, vous pouvez nous atteindre par: ludomarin@net2000.ch ou au 032 753 54 59 / ou au 079 647 28 71

Par cette météo hivernale et en cette période de restrictions, il nous semble important de donner accès à notre grand choix de jeux et jouets, afin de varier les occupations des petits et des grands.

«Prenez tous soin de vous» et au plaisir de vous rencontrer prochainement !

L'équipe des bénévoles de la Ludotène.

CORNAUX

Soupe aux pois du chœur d'hommes de cornaux

Ce samedi 23, l'équipe de cuisine du Chœur d'Hommes aurait dû faire chauffer la chaudière pour élaborer la fameuse soupe aux pois et parfumer toute la rue des Fontaines.

Vers les 11h00 vous arriviez pour la dégustation sur place, avec un bidon pour emporter ou encore pour boire le verre de l'amitié nous permettant ainsi de faire, grâce à votre générosité, un don à une bonne œuvre

comme ce fût le cas l'an passé où nous avons remis une enveloppe de CHF 600.- à l'Atelier Chante Soleil.

Hélas cette année rien de tout ça à cause de ce coronavirus et des restrictions qu'il provoque.

Nous tenions toutefois à vous remercier de votre soutien indéfectible à cette manifestation et vous donnons rendez-vous l'an prochain.

EB



Réalisons ensemble vos projets éNergétiques

Solutions de confort clé en main

- Photovoltaïque
- Installation électrique
- Pompe à chaleur
- Domotique

Contactez votre expert en énergie
Offre gratuite et sans engagement
viteos.ch / 0800 800 012

viteos
MAÎTRE VOS ÉNERGIES

Dans le vent de l'actualité

Sur la table des députés au Grand Conseil

Une initiative fiscale nocive au retour à la prospérité du canton

En été 2017, le POP, Parti ouvrier populaire neuchâtelois, a déposé une initiative populaire intitulée «Pour une fiscalité plus équitable», munie de 4746 signatures alors qu'il en fallait 4'200 pour demander tout de go d'imposer au taux de 5 % plutôt qu'au taux de 3,6 % la fortune comprise entre un demi-million et un million de francs et au taux de 4,3 % au lieu de 3,6 % toute fortune excédant un million de francs.

Le Conseil d'Etat (à majorité de gauche) recommande aux députés de rejeter l'initiative et de la soumettre au vote populaire en demandant aux électrices et électeurs de la rejeter à leur tour.

Pourquoi ?

Cette recommandation du gouvernement peut surprendre car l'impôt résultant de l'initiative du POP acceptée rapporterait 8,7 millions de francs de recettes pour l'Etat et 4,7 millions pour les communes car l'impôt frapperait comme éléments de fortune non seulement les biens mobiliers mais aussi les immeubles, les logements en propriété, les créances hypothécaires et toutes autres créances ainsi que les capitaux engagés dans un commerce, une industrie, une entreprise y compris les machines, l'outillage, les marchandises, les approvisionnements, le bétail, le cheptel et les collections jusqu'aux bijoux.

Le Conseil d'Etat observe que l'initiative va à l'encontre de la réforme fiscale décidée en 2019 par le Grand Conseil pour rendre plus attractif le canton afin de pallier le départ de contribuables vers d'autres cantons. Il considère que l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier frappe déjà, depuis l'an passé, tous les immeubles de rendement d'un impôt calculé sur la valeur cadastrale compris entre 2,4 % et 4 % (Etat et communes

confondus). Il note encore que, dans le canton de Neuchâtel, au moment d'une succession ou d'une donation, un impôt compris entre 3 % (en ligne directe) jusqu'à 45 % (sans lien de parenté) frappe la fortune alors que pour les descendants un tel impôt n'existe que dans les cantons de Vaud et d'Appenzell Rhodes intérieures !

Au regard du Conseil d'Etat, ni la situation financière de l'Etat, qui s'est progressivement consolidée, ni la pandémie (dont le bilan financier n'est pas encore tiré) ne suffisent pas à justifier une mesure pérenne.

Une autre crainte émise par le Conseil d'Etat tient à la combinaison des faibles rendements de la fortune en raison des taux d'intérêts très bas avec un niveau d'imposition supérieur aujourd'hui à celui connu jadis. Elle ferait naître le risque d'une fiscalité confiscatoire dès lors que les revenus de la fortune ne pourraient plus honorer les charges de l'impôt : ce qui est contraire à la Constitution fédérale (art. 26, garantie de la propriété) et pourrait être l'objet de réclamations au service des contributions.

Dans le contexte de la crise actuelle, le gouvernement observe encore que les entreprises vont connaître un nécessaire mouvement d'investissement : l'accroissement de l'imposition de leur fortune pourrait les pénaliser.

Et le Conseil d'Etat de conclure que les efforts qu'il déploie avec le soutien de nombreux partenaires pour accroître l'attractivité du canton par la dernière réforme fiscale ne doivent pas être entravés par l'initiative lancée par le POP. Elle va à l'encontre d'un état d'esprit positif et constructif pour que notre canton retrouve une véritable prospérité.

Claude Zweiacker